

A S S E M B L É E N A T I O N A L E

1 7 ^e L É G I S L A T U R E

Compte rendu

Commission d'enquête relative aux conséquences des accords du Touquet sur l'action publique et le respect des libertés et droits fondamentaux des personnes migrantes

- Table ronde, ouverte à la presse, réunissant des représentants de plusieurs associations (Utopia 56, Alors on aide littoral, Human Rights Observers et Salam) 2
- Présences en réunion 21

Jeudi

26 mars 2026

Séance de 10 heures 45

Compte rendu n° 18

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026

**Présidence de
M. Sébastien Huyghe,
*Président de la commission***



La séance est ouverte à dix heures quarante-cinq.

M. le président Sébastien Huyghe. Mes chers collègues, nous poursuivons notre cycle d'auditions avec une nouvelle table ronde qui réunit différentes associations qui s'occupent de personnes migrantes, à la frontière franco-britannique. Sont présentes avec nous ce matin Mme Angèle Vettorello et Mme Charlotte Kwantes pour l'association Utopia 56 ; M. Éric Baudelet et Mme Gabrielle Casimir, qui représentent le collectif « Alors on aide » ; M. Ulysse Gallardo et Mme Paloma Zocchetti, de l'association Human Rights Observers ; et enfin, Mme Claire Millot, vice-présidente de l'association Salam. Je précise que nous avons invité aussi les représentants de l'association Osmose 62, qui n'étaient pas disponibles.

Avant de vous donner la parole, je rappelle que l'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires impose aux personnes auditionnées par une commission de prêter le serment de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité.

(Mmes Vettorello, Kwantes, Casimir, Zochetti, Millot ; ainsi que MM. Gallardo et Baudelet prêtent serment.)

Mme Claire Millot, vice-présidente de Salam. L'association Salam (Soutenons, Aidons, Luttons, Agissons pour les Migrants), est une association créée à Calais après la destruction du camp de Sangatte en 2002. À l'origine, il s'agit d'un mouvement de citoyens de Calais, profondément émus par la présence de migrants brutalement jetés à la rue. Au départ, il ne s'agissait pas d'un projet structuré, encore moins institutionnel, mais d'une réaction humaine face à une situation jugée insupportable. Depuis lors, l'association distribue des repas, des vêtements, des couvertures, et elle le fait de manière continue, jour après jour, année après année. Les migrants n'ont pas cessé d'affluer et stationnent aujourd'hui sur l'ensemble du littoral. Salam a donc développé un pôle à Dunkerque, en complément de celui de Calais.

En tant que représentante de Salam, je suis aussi ici un « dinosaure ». Je suis la grand-mère de l'équipe : dans le mouvement associatif, rares sont celles et ceux qui ont connu la situation qui prévalait avant la grande jungle et les *small boats*. Je suis là pour témoigner, pour raconter ce qui a été fait depuis vingt ans, y compris avant le centre de Sangatte.

Je veux évoquer cette période où nos deux premiers présidents, aujourd'hui malheureusement décédés, allaient ensemble distribuer des boîtes de sardines dans les blockhaus, dans les dunes de Calais. Je souhaite m'arrêter sur deux moments charnières qui ont profondément transformé la situation : la grande jungle de Calais et l'apparition des *small boats*.

Sur la grande jungle, il faut lutter contre une idée répandue. Beaucoup ignorent qu'un très grand nombre de jungles se sont succédé, en réalité. J'ai rejoint l'association Salam le 1^{er} octobre 2009, quelques jours après l'évacuation de la jungle des Afghans, au mois de septembre. À l'époque, les associations étaient prévenues des dates d'évacuation, autorisées à être présentes sur le terrain. L'équipe de Dunkerque était venue prêter main-forte à celle de Calais. Parmi nous, se trouvait Cécile, une religieuse de 70 ans. La police était en train d'extraire un garçon de sa tente ; il se débattait, parce qu'il n'avait pas fini de s'habiller. Cette religieuse de 70 ans s'est avancée, a rappelé les CRS à l'ordre, avec une autorité maternelle. Elle a aidé ce garçon à remettre son pantalon. À cette époque, les associations n'étaient pas reléguées derrière un cordon de sécurité.

Les installations étaient pensées pour durer. Une bâche était fixée sur les tentes, solidement attachée aux arceaux avec des bouchons de bouteilles d'eau minérale, afin d'éviter que la pluie ne traverse. J'ai appris depuis qu'une tente Quechua est conçue pour résister à quatre heures de pluie ; dans le nord de la France ce n'est pas exceptionnel. Les exilés entassaient des couvertures sous leurs tentes, sous la bâche ; ils avaient des vêtements de rechange, des provisions. Ils fabriquaient des réchauds en superposant deux ou trois jantes de voiture, et ils disposaient ainsi de matériel de cuisine. Les toilettes de chantier, sur le lieu de distribution, étaient en nombre dérisoire et répugnantes. Malgré cela, à Calais, Salam donnait le repas du soir, sept jours sur sept. À cette époque, la Belle Étoile et l'Auberge des migrants proposaient le repas de midi. C'était imparfait, mais c'était encore décent.

La « grande jungle » n'était pas une jungle, mais un bidonville structuré, avec des rues, des restaurants, une bibliothèque, un théâtre, une église, des mosquées, des cabanes en bois. Souvent, un groupe de tentes formait un cercle autour d'une construction en bois plus importante. À l'intérieur, on trouvait des meubles récupérés ou fabriqués avec des palettes, et le groupe pouvait s'y rassembler.

Les associations ont connu une « période de grâce », en mars 2016. La grande jungle existait encore, le camp de la Linière venait d'ouvrir à Grande-Synthe, et nous étions convaincus que plus jamais nous ne verrions des hommes les pieds dans la boue, sans toit au-dessus de la tête pour se protéger du mauvais temps.

Tout a basculé avec l'évacuation de la jungle fin octobre 2016, puis avec l'incendie du camp de la Linière en avril 2017. S'est ensuivie une décision prise en haut lieu : il s'agissait d'éviter les points de fixation, comme ce regroupement de 10 000 personnes aux portes d'une ville de 60 000 habitants. Nous ne disons pas que cette situation était satisfaisante, mais ce n'est pas en maltraitant des gens, des êtres humains, que l'on résout des problèmes.

Les premiers périmètres de sécurité sont apparus au début de l'année 2017. Mais au début 2018, on voyait encore très bien ce qui se passait. En mars 2018, rue des Verrotières, un cordon de sécurité était installé. Un jeune de 16 ou 17 ans, les larmes aux yeux, montrait son sac à dos au milieu du cercle protégé par les CRS. Une bénévole de Salam, très dynamique, a foncé entre deux CRS et lui a récupéré son sac. Huit ans plus tard, le 5 mars 2026, à Loon-Plage, la police nous a expliqué que la zone interdite s'étend sur 500 mètres, formant un cercle d'un kilomètre de diamètre.

Depuis 2018, les évacuations se sont multipliées. À Calais, elles avaient lieu tous les deux jours, y compris le dimanche, les jours fériés, Noël, le nouvel an, le 14 juillet. Aujourd'hui, elles interviennent trois fois par semaine : les lundis, mercredis et vendredis. À Dunkerque, le rythme est moins régulier. Les policiers nous disent : « *Madame, ça se passe bien* », signifiant qu'ils ne subissent pas de jets de pierres ou qu'ils n'ont pas à faire usage de leurs armes. Faire déplacer toutes leurs affaires à des personnes en totale précarité est déjà une violence terrible, d'autant plus que ce qu'elles laissent est considéré comme abandonné et jeté à la benne à ordures.

Pendant des années, nous avons entendu les exilés dire « *French police, good* », parce qu'ils étaient moins brutalisés qu'en Grèce, sans même évoquer la Libye. Aujourd'hui, compte tenu des violences lors des embarquements, nous n'entendons plus ces paroles, au contraire.

Il faut également mentionner la question des tentes. Après la grande jungle, il était interdit aux exilés de les emporter. Il a fallu la grève de la faim de trois associatifs à Calais, à l'automne 2021, pour que ce droit soit enfin reconnu. Mais à Dunkerque, il est toujours interdit

de garder les tentes. Le 2 octobre 2025, le sous-préfet de Dunkerque nous a ainsi expliqué qu'il donne l'ordre de ramasser les tentes sans possibilité de récupération, dans la mesure où, selon lui, laisser les gens emporter leurs tentes reviendrait à accepter leur réinstallation.

Aujourd'hui, il ne reste qu'une bâche, attachée avec des ficelles fragiles, pour cacher un peu de vêtements et une couverture. Ce qu'ils peuvent porter à la main ou dans un caddie est tout ce qu'ils peuvent conserver. Puis est intervenu le basculement des *small boats*. À mon arrivée à Salam, on disait qu'il fallait trois semaines en moyenne pour passer en Angleterre, par les camions. Puis sont venus les chiens, les détecteurs de gaz carbonique, les scanners. Les passages en camion ont diminué et les *small boats* sont devenus la voie normale.

Les Iraniens ont été les premiers, en 2018. Nous pensions que c'était suicidaire, puis nous avons appris qu'ils étaient arrivés. Ces embarcations se sont ensuite généralisées, y compris pour des Africains qui avaient traversé la Méditerranée. Dans ce contexte, les conditions de vie quotidiennes à Dunkerque restent extrêmement précaires. Les repas sont assurés intégralement par les associations. L'été 2025 a été particulièrement éprouvant, marqué par une explosion du nombre de distributions. Deux fois seulement, l'équipe de Salam a renoncé à distribuer, tant la situation était devenue ingérable. Cet événement nous a conduits à lancer un appel au secours auprès de l'État. Si les flux continuent d'augmenter, les bénévoles n'iront plus sur place, et il faudra que l'État prenne le relais.

Alors, que faire ? Il faut se battre pour obtenir des voies légales d'admission en Angleterre, pour des règles de répartition européennes justes. Mais, dans le contexte politique actuel, cela viendra trop tard. La seule solution humaine consiste aujourd'hui à lever le règlement de Dublin et à donner rapidement un titre de séjour avec droit au travail. Il y a du travail en France, les exilés sont prêts.

En conclusion, je souhaite évoquer les centres d'accueil et d'évaluation de situation (CAES), présentés à tort comme la solution à la précarité des camps. Or l'accueil y est limité à un mois, à l'issue duquel celui qui est encore là doit déposer une demande de statut de réfugié. Or plus de 90 % des exilés de nos camps n'ont aucun droit au statut de réfugié, soit parce qu'ils sont déjà déboutés dans un autre pays d'Europe, soit parce qu'ils sont « dublinés » : en raison du règlement de Dublin, ils doivent déposer leur demande d'asile dans le pays dans lequel ils ont donné pour la première fois leurs empreintes digitales à la police. Nos camps sont des souricières : on ne peut en sortir dignement ni vers la France, ni vers le Royaume-Uni. Les exilés sont coincés là, sans solution.

M. Ulysse Gallardo, coordinateur terrain, plaidoyer et finances de Human Rights Observers. En compagnie de ma collègue Paloma, nous allons vous présenter la vision de Human Rights Observers (HRO). Nous sommes « nés » en octobre 2017 en tant que projet inter-associatif. Cette création répondait à une demande directe des personnes exilées elles-mêmes, qui avaient constaté que la présence associative sur leurs lieux de vie avait un effet dissuasif sur les violences policières. Aujourd'hui, HRO est devenu un organe d'observation dont l'objectif est de documenter les violences d'État, de les dénoncer publiquement et d'essayer d'y mettre fin.

Pour atteindre cet objectif, nous menons plusieurs activités qui sont étroitement liées les unes aux autres. Nous réalisons d'abord une observation directe des déploiements policiers, principalement lors des expulsions, mais aussi, plus rarement, dans des situations de violences policières en dehors de ces opérations. Nous apportons également un soutien juridique aux

habitants des lieux de vie informels menacés d'expulsion, ainsi qu'aux victimes de violences policières. Enfin, nous menons un travail de plaidoyer auprès des institutions et un travail de visibilité auprès du grand public.

Pour replacer notre action dans le contexte général de la frontière du littoral nord, il faut rappeler que la politique menée depuis plus de trente ans par les gouvernements successifs poursuit deux objectifs principaux. Il s'agit, d'une part, de dissuader les personnes exilées de tenter le voyage vers le Royaume-Uni et, d'autre part, de les empêcher de s'implanter durablement sur le sol français et sur le littoral nord. Depuis le démantèlement de la grande jungle de Calais en octobre 2016, cette politique s'est traduite par une lutte contre les points de fixation.

Concrètement, l'objectif consiste à empêcher toute installation durable des personnes exilées par des expulsions et des destructions systématiques des lieux de vie informels, accompagnées d'un harcèlement quotidien de la part des forces de l'ordre. Ainsi, à Calais, certains lieux de vie sont expulsés toutes les quarante-huit heures, au moyen de l'instrumentalisation d'une enquête pénale de flagrance. Le montage juridique est toujours le même : le propriétaire du terrain, qu'il soit public ou privé, dépose plainte après avoir constaté l'occupation de son bien. Ensuite, le procureur de la République ouvre une enquête en flagrance pour le délit d'installation en réunion en vue d'y établir une habitation, même temporaire. Puis, une opération de police est organisée dans le cadre de cette enquête, afin de mettre fin à l'infraction. Des policiers nationaux ou des CRS sont mobilisés, accompagnés de membres d'une société de nettoyage mandatée par l'État et, parfois, d'interprètes missionnés par la préfecture.

Une expulsion en flagrance se déroule toujours de la même manière. Les forces de l'ordre se déploient sur un premier lieu de vie et expulsent les personnes qui y habitent. Elles établissent ensuite un périmètre de sécurité. Les agents de nettoyage interviennent alors et saisissent de manière aléatoire un certain nombre de tentes et d'effets personnels, qui sont parfois détruits au moment de la saisie. La même scène se reproduit ensuite sur différents lieux de vie au cours de la matinée ou de l'après-midi. L'opération prend fin puis, quarante-huit heures plus tard, la procédure recommence. En 2025, HRO a recensé 518 lieux de vie expulsés dans le Calaisis, lors de 143 opérations d'expulsion.

Parallèlement à ces expulsions fondées sur la flagrance, de nombreux lieux de vie sont également démantelés lors d'opérations de plus grande ampleur, fondées sur des décisions de justice rendues en référé. Il peut s'agir de référés « mesures utiles » ou d'ordonnances sur requête, selon la nature du terrain concerné. L'utilisation systématique de ces procédures d'urgence, justifiée par le caractère prétendument dangereux et insalubre des lieux de vie, pose de sérieux problèmes en matière d'accès aux droits pour les personnes concernées.

Ces expulsions ressemblent dans leur déroulement aux expulsions en flagrance, mais elles présentent plusieurs différences majeures. Des agents de police, CRS ou police nationale, sont déployés sur le lieu de vie visé. Ils sécurisent le périmètre, expulsent les habitants, puis une entreprise mandatée par l'État réalise les saisies. Néanmoins, quelques particularités importantes doivent être relevées. D'abord, elles commencent très tôt le matin, généralement entre six heures et sept heures. Les habitants sont réveillés par la police, accompagnée d'un commissaire de justice, qui passe très rapidement de campement en campement.

Dans la majorité des cas, aucun interprète n'est présent au moment précis de l'expulsion. Les personnes, n'ayant pas été prévenues et ne partageant pas de langue commune avec les forces de l'ordre, ne comprennent ni ce qui leur arrive, ni ce qui leur est demandé.

Ensuite, lorsque l'entreprise de nettoyage intervient, l'entièreté des tentes et des couvertures est saisie, ainsi qu'une grande partie des effets personnels. Les quelques affaires laissées sur place se retrouvent dans la boue et deviennent bien souvent inutilisables après le passage des agents.

L'expulsion est presque toujours suivie de la destruction totale des lieux de vie à l'aide d'engins de chantier. Les arbres sont abattus, la terre est labourée, les petites constructions sont détruites. À cela s'ajoute l'installation d'infrastructures défensives, telles que des grillages, des barbelés, des murs ou des douves, destinées à empêcher toute réinstallation.

Une autre particularité essentielle de ces opérations est l'affrètement de bus pour transporter les personnes expulsées vers des CAES, tous situés loin du littoral. En 2025, HRO a recensé vingt opérations de ce type dans le Calais. Dans le Dunkerquois, les expulsions prennent toujours cette forme ; les expulsions fondées sur des enquêtes de flagrance n'y existent pas. HRO a ainsi recensé 106 expulsions de terrains lors de quarante-trois opérations dans le Dunkerquois, soit une augmentation de 194 % par rapport à 2024. Au moment même où nous parlons, une opération de ce type est en cours ce matin à Loon-Plage.

Dans les communications officielles, ces expulsions fondées sur des décisions de justice sont présentées comme des opérations de mise à l'abri ou d'évacuation, au motif que des bus sont affrétés vers des CAES. Mais ces mises à l'abri, présentées comme humanitaires par les pouvoirs publics, constituent en réalité un outil central de la politique du « zéro point de fixation », et servent à la légitimer. D'une part, les personnes exilées sont éloignées du littoral par leur orientation vers les CAES. D'autre part, les autorités rendent volontairement les conditions de vie sur les campements encore plus précaires par la destruction et la saisie des effets personnels. Cette précarisation volontaire permet ensuite de justifier la nécessité de mettre à l'abri les personnes restées ou revenues sur les campements, et donc de procéder à de nouvelles expulsions.

Ainsi, loin de protéger les personnes exilées, ces expulsions sont les conditions nécessaires à la perpétuation de la politique du zéro point de fixation et, *in fine*, constituent un harcèlement absurde et sans fin des personnes exilées sur le littoral.

Pour terminer, je souhaite également évoquer le très faible niveau de services fournis par l'État pour garantir des conditions de vie dignes aux personnes coincées à la frontière. Comme Claire l'a rappelé, ces services ont bien souvent été imposés à l'État à la suite de contentieux engagés par des associations non mandatées. Le maintien de conditions de vie dégradées dans les lieux de vie informels permet ensuite à l'État de justifier ses politiques d'éloignement du littoral et sa politique d'expulsion.

Mme Paloma Zocchetti, membre de Human Rights Observers. Mon intervention a pour objet de présenter un point technique sur le fonctionnement légal des expulsions. Bien que les habitants des lieux de vie informels soient juridiquement considérés comme des occupants sans droit ni titre, ce statut n'est pas dépourvu de garanties légales. À Calais, l'utilisation de la flagrance prive les habitants de tout recours juridique effectif. Les autorités étatiques affirment ne pas avoir de pouvoir sur ce type d'opération. Pourtant, elles mandatent des interprètes et des sociétés de nettoyage.

De son côté, le pouvoir judiciaire continue de mettre en œuvre cette procédure. Une enquête de police judiciaire ne devrait pas conduire à une expulsion dans ces situations précises. En effet, l'infraction d'installation sur un terrain appartenant à autrui est une infraction instantanée : au-delà de 48 heures, elle ne devrait plus être considérée comme flagrante et donc

ne devrait pas donner lieu à une enquête de flagrance, même si une enquête pourrait être ouverte sur un autre fondement. Une fois ce délai passé, les occupants du terrain doivent être considérés comme des habitants et donc faire l'objet d'une procédure devant un juge judiciaire.

Le propriétaire du terrain occupé devrait donc saisir le juge administratif si le terrain relève du droit public, ou le juge judiciaire si le terrain relève du droit privé, pour demander l'expulsion. Une telle procédure laisserait une chance aux habitants de se défendre devant un tribunal. Dans le cadre des opérations d'enquête de flagrance qui conduisent de fait à des expulsions, les lieux de vie existent souvent depuis des années et les personnes y sont installées depuis bien plus de quarante-huit heures. Dès lors, elles devraient bénéficier des garanties juridiques qui sont inscrites dans la loi.

S'agissant des opérations fondées sur les décisions de justice, lorsque le terrain relève du droit public, les propriétaires ont recours au référé mesures utiles. Cette procédure d'urgence permet de demander l'expulsion d'un terrain occupé devant le juge administratif. Si les délais sont très courts dans ce type de procédure, ils ne permettent pas vraiment aux habitants de préparer leur défense. Toutefois, un avis d'audience – en français – est placardé sur le terrain et permet donc aux habitants de solliciter de l'assistance.

S'agissant des terrains relevant du droit privé, ce qui est le cas actuellement pour tous les terrains occupés dans le Dunkerquois et le Calaisis, les propriétaires ont recours à la procédure de l'ordonnance sur requête. Cette procédure est possible dès lors que l'huissier prétend qu'il n'a pas pu identifier les habitants du terrain. Ainsi, l'expulsion est autorisée par une décision prononcée par un juge unique, sans procédure contradictoire et sans aucune information communiquée aux habitants.

Dans le cadre du recours à cette procédure, nous avons relevé plusieurs dysfonctionnements qui, selon nous, violent les droits des habitants de ces terrains. D'abord, les huissiers prétendent systématiquement n'avoir identifié aucun habitant. Pourtant, aucun interprète n'est présent avec l'huissier lors du constat d'occupation, ce qui de fait est un obstacle à l'identification des occupants.

Ensuite, aucune information préalable n'est notée, ni fournie aux habitants quant à l'imminence d'une expulsion. Par exemple, il n'y a pas de commandement de quitter les lieux. De plus, aucune information n'est donnée quant au sort des meubles saisis par les équipes de nettoyage, ce qui contrevient à un article du code des procédures civiles d'exécution. Or, il est impossible pour les occupants de faire valoir leur droit *a posteriori*, car aucun document ne leur est remis, notamment le procès-verbal des opérations d'expulsion, mentionnant les délais et voies de recours en cas de volonté de contester les opérations.

Enfin, s'agissant des affaires personnelles des habitants des lieux de vie, la situation diffère dans le Calaisis et le Dunkerquois. Dans le Calaisis, un protocole a été mis en place par les autorités étatiques. Une partie des affaires saisies pendant les opérations d'expulsion, notamment les tentes, duvets et sacs à dos, sont conduites dans un hangar de tri. Les affaires sont triées et une partie d'entre elles sont remises à disposition.

Si ce protocole permet à quelques personnes d'accéder à des tentes, il est loin de répondre aux conditions posées par le code des procédures civiles d'exécution, qui impose qu'une information soit transmise aux personnes expulsées sur le lieu de stockage de leurs affaires et les modalités pour les récupérer. Mais cette information n'est jamais communiquée sauf par les associations non mandatées par l'État.

Dans le Dunkerquois, il n'existe rien. Les affaires sont considérées comme abandonnées et sont donc détruites. Par conséquent, les habitants sont privés de la possibilité de récupérer leurs affaires *a posteriori*.

La volonté d'empêcher les personnes exilées de s'installer sur le littoral se traduit notamment par la manipulation des procédures juridiques et la mise en place d'obstacles dans l'exercice des droits des personnes en tant qu'occupants de terrain. À ce titre, je souhaite vous pointer un certain nombre de discriminations que nous avons pu constater, notamment dans le cadre de l'accès aux transports.

En effet, la politique de dissuasion menée sur le littoral nord passe aussi par la réduction de la mobilité des personnes exilées dans ces territoires. Un arsenal juridique important est déployé afin de permettre de nombreux contrôles d'identité, dont la réquisition du procureur, couplée à des autorisations de contrôle autour des ports de Calais et Dunkerque, ainsi que dans la bande de vingt kilomètres sous la frontière franco-belge.

La combinaison de ces dispositions légales permet aux forces de l'ordre d'effectuer des contrôles d'identité supposément aléatoires sur la totalité du littoral. Nous avons observé aussi à plusieurs reprises des contrôles d'identité systématiques dans les gares ou des contrôles clairement ciblés à l'encontre de personnes racisées.

Ils engendrent un effet dissuasif sur les déplacements. Par exemple, pendant le plan Grand Froid à Dunkerque, de nombreuses personnes nous ont rapporté ne pas y avoir recours, par crainte de contrôles policiers. Depuis janvier 2025, des policiers sont présents dans les bus de la ville de Calais et sur la ligne 423, qui relie Calais à Grande-Synthe. HRO a observé à plusieurs reprises les policiers empêcher les personnes racisées de monter dans le bus, afin d'y faire monter les personnes blanches en premier et à l'avant du bus. Il est ordonné aux personnes racisées de s'installer au fond. Elles sont filmées, comptées. Une conductrice de bus avait indiqué que le but de cette présence policière était de donner la priorité aux locaux.

Il en va de même dans le Dunkerquois, où l'adjoint au maire de Gravelines chargé de la sécurité avait annoncé un renfort de police pour « *faire le tri et donner prioritairement l'accès aux bus aux gars du coin* ». Toutefois, nous ignorons sur quels critères la police détermine qui est un local ou qui ne l'est pas. Dans tous les cas, ces dispositifs sont discriminants.

M. Ulysse Gallardo. Depuis trente ans, l'État mène une politique de dissuasion à la frontière et depuis un peu plus de dix ans, il a engagé une politique spécifique de lutte contre les points de fixation. Inlassablement, les campements sont expulsés, les affaires sont saisies, parfois détruites, et certaines personnes sont éloignées du littoral. Ces opérations se répètent tous les deux jours ou toutes les semaines. Peu importe leur fréquence ou leur durée, les personnes se réinstallent, reviennent, reprennent leur place, occupent à nouveau le même terrain ou un terrain voisin. Les traversées, elles aussi, continuent.

Malgré des investissements toujours plus importants de la part des États français et britannique pour dissuader les personnes de se rendre sur le littoral nord, ces politiques répressives apparaissent sans effet. En revanche, leur impact sur les conditions de vie, et donc sur la santé mentale et physique des personnes, est profondément délétère. En n'offrant pas de mise à l'abri adaptée, l'État manque à son devoir de protection, notamment envers les plus vulnérables, et crée un climat de défiance qui limite le recours aux institutions et renforce paradoxalement les réseaux mafieux qu'il prétend combattre.

Mme Charlotte Kwantes, responsable plaidoyer et communication d'Utopia 56. Nous vous parlerons de ce que nous observons en mer et sur les plages du littoral au moment des traversées. Mais au préalable, je souhaite revenir sur quelques éléments de contexte qui expliquent, selon moi, notre présence ici.

Utopia 56 est une association créée il y a dix ans pour organiser des missions de bénévolat dans le bidonville de la jungle de Calais, puis sur le camp humanitaire de la Linière à Grande-Synthe. Depuis notre création, nous avons été témoins de multiples tentatives visant à rendre le territoire toujours plus inhospitalier pour les personnes en transit, non seulement par des transformations de la morphologie des lieux, mais aussi par des tentatives de fragilisation de l'action associative et solidaire, par la politique du « zéro point de fixation », et enfin par l'entrave aux traversées.

Tout le monde sait depuis très longtemps ce qui se passe. Tout le monde connaît les conditions indignes dans lesquelles les personnes sont contraintes de vivre depuis des années. Tout le monde connaît également le travail social et humanitaire mené par nos associations, par les associations mandatées par l'État, ainsi que par l'ensemble des services de secours.

Pourtant, on entend très souvent que les responsables de la situation à la frontière seraient les passeurs. Or, personne ici n'ignore que les réseaux de passage sont avant tout un symptôme des politiques menées aux frontières et que la frontière franco-britannique n'échappe pas à cette logique. Nous savons que ces réseaux s'organisent en réaction aux politiques mises en œuvre et qu'en parallèle, les États semblent parfois s'en accommoder.

Cette rhétorique qui désigne les réseaux de passage mérite donc d'être interrogée. Trois éléments me semblent importants à souligner à ce sujet. D'abord, cette rhétorique permet de justifier une politique sécuritaire et son renforcement constant, présentés comme une réponse à l'adaptation des réseaux, adaptation qui a été largement décrite lors des auditions précédentes. Ensuite, les passeurs deviennent des responsables faciles des morts, puisqu'ils organisent effectivement la majorité des passages, même si ce n'est pas toujours le cas. Enfin, ils sont présentés comme un frein à l'immigration irrégulière, dans la mesure où leurs services sont coûteux, dangereux et non accessibles à tous. En cela, ils constituent une diversion qui détourne l'attention des causes structurelles des migrations et des problématiques propres à la frontière.

C'est précisément pour cette raison que nous souhaitons interroger ce point aujourd'hui. Nous allons tenter de démontrer que l'accumulation des règles en vigueur conduit à une situation intenable. En 2024 et 2025, 118 personnes sont mortes en mer en tentant une traversée. Si chaque mort est une mort de trop, nous voulons aussi profiter de cette occasion pour saluer et remercier le travail de l'ensemble des acteurs du secours. Ce travail accompli avec engagement et conviction, dans des conditions extrêmement difficiles, représente souvent le dernier acte de dignité accordé aux centaines de personnes qu'ils réussissent à sauver. Chaque personne qui ne meurt pas dans la Manche est, selon nous, une survivante de l'exil et de la frontière franco-britannique. Les secours, quant à eux, constituent une rustine à une politique qui ne fonctionne pas.

C'est dans ce contexte qu'Utopia 56 a recentré, depuis plus de cinq ans, ses activités sur la prévention des risques liés aux traversées et sur l'assistance aux personnes de retour de tentatives échouées. Nos missions couvrent l'ensemble du littoral, de la frontière belge au sud du Touquet, sept jours sur sept, vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Nous disposons de deux téléphones d'urgence qui centralisent de nombreuses sollicitations, notamment des appels de détresse en mer. Nous assurons également une présence active pour leur fournir des

informations essentielles à la sauvegarde de leur vie, que la traversée se déroule en camion ou en bateau. Nous sommes enfin très impliqués auprès des mineurs isolés, afin de les orienter vers les dispositifs de protection de l'enfance.

En 2025, Utopia 56 a reçu 365 appels de détresse en mer, concernant près de 14 000 personnes. Il faut rappeler que les conditions matérielles mêmes de la traversée constituent en soi une situation de détresse, comme le confirment les professionnels du secours en mer et comme le rappelle le dispositif Orsec 2025 de la préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord. La même année, nous avons reçu 766 appels de détresse à terre, concernant près de 20 000 personnes qui n'ont pas réussi à embarquer ou ont été interceptées sur les plages. Nous leur fournissons des vêtements secs, des boissons, de la nourriture, et surtout nous facilitons l'accès aux pompiers, au Samu et à l'hébergement lorsque cela est nécessaire.

Notre présence sur le terrain, à travers des maraudes quotidiennes sur l'ensemble de la côte, nous place en première ligne pour observer les conséquences des moyens alloués à l'action publique, qu'ils soient sécuritaires ou humanitaires. Nous concentrons notre action sur les traversées dans la mesure où la militarisation et la surveillance accrue de l'Eurotunnel ont fortement réduit les passages par camion, même si ceux-ci existent encore et restent extrêmement dangereux.

Les traversées maritimes comportent elles-mêmes une accumulation de risques. Ces risques sont géographiques, météorologiques, liés à la pression exercée par les réseaux de passage, mais aussi à la pression exercée par l'action policière visant à entraver ces traversées. C'est cette interaction que nous souhaitons vous exposer.

En amont des traversées, l'action policière contre les réseaux de passage se traduit notamment par une lutte contre les chaînes d'approvisionnement en matériel. Elle entraîne une raréfaction des embarcations et du matériel de navigation, y compris des équipements de sauvetage. Cette raréfaction a également pour conséquence directe la surpopulation des embarcations. Les statistiques officielles du Home Office montrent ainsi que le nombre moyen de passagers par embarcation est passé de vingt-sept à cinquante-quatre entre 2021 et 2025. La semaine dernière encore, des personnes nous ont signalé des embarcations transportant une centaine de passagers.

Cette surcharge, totalement incompatible avec les capacités matérielles de ces embarcations, augmente considérablement les risques d'asphyxie, d'écrasement et de naufrage, et rend les interventions de secours beaucoup plus complexes. À cela s'ajoute la présence directe des forces de l'ordre sur les plages, dont l'objectif est d'empêcher les départs. Cette présence engendre des phénomènes que nous avons clairement identifiés : la précipitation des départs, le développement des *taxi boats* et le déplacement des zones de départ vers le sud.

La précipitation induite par la présence policière crée de la panique et du stress. Les départs se font sans préparation suffisante : embarcations sous-gonflées, absence de planchers rigides, manque de carburant, gilets de sauvetage insuffisants, mauvaise répartition de la charge. Elle augmente fortement les risques de naufrage, d'écrasement, d'asphyxie et de chute à l'eau. Sur les trois dernières années, soixante-cinq personnes sont ainsi mortes dans la bande des 300 mètres proches des côtes françaises, ce qui montre que les moments de départ sont particulièrement critiques. En 2024, quatorze décès par asphyxie ont également été recensés au moment des départs.

Le deuxième phénomène observé est celui des *taxi boats*. Cette pratique permet d'éviter les zones de forte présence policière, mais elle oblige les personnes à entrer dans l'eau à pied pour rejoindre l'embarcation. Cela expose à des risques de noyade et d'hypothermie, d'autant plus que certaines plages comportent des bancs de sable très dangereux selon les marées.

Enfin, la surveillance accrue entre Calais et Dunkerque a entraîné un déplacement des zones de départ vers le sud, notamment vers Berck, la baie de Somme ou Dieppe. Les traversées sont alors beaucoup plus longues, dépassant parfois cent kilomètres, contre trente kilomètres dans le détroit. Cela multiplie les risques pour les passagers et allonge les délais de détection et d'intervention des secours. En 2025, nous avons déjà reçu treize appels de détresse en mer dans les zones de Berck et de Dieppe.

L'ensemble de ces éléments contribue à une mise en danger accrue des personnes tentant la traversée que nous souhaitons porter à votre connaissance aujourd'hui.

Mme Angèle Vettorello, coordinatrice d'Utopia 56. Une autre circonstance qui aggrave considérablement les risques liés aux traversées réside dans l'action directe des forces de l'ordre sur les plages, lorsqu'elles tentent d'empêcher les départs. Si l'intention affichée de cette action n'est pas mauvaise, puisqu'elle se donne pour objectif de sauver des vies et que nous partageons tous le souhait d'éviter des morts en mer, son exécution pose problème et s'avère dangereuse. Lors des départs, tout est mis en œuvre par les forces de l'ordre pour empêcher la mise à l'eau des embarcations ou l'embarquement des passagers.

À cet effet, la police dispose essentiellement de moyens de maintien de l'ordre, comparables à ceux utilisés en manifestation, qui apparaissent peu compatibles avec les situations rencontrées sur les plages. Nous observons ainsi des scènes particulièrement inquiétantes : des pneumatiques percés avant leur mise à l'eau, la dispersion de groupes de personnes par des policiers en tenue anti-émeute, l'usage de gaz lacrymogènes, de grenades de désencerclement et de coups de tonfa, parfois depuis des véhicules de type 4x4 ou des buggies lancés à vive allure au milieu des personnes présentes sur les plages.

Ces scènes de tension entraînent des blessures physiques, mais également des séquelles psychologiques durables pour les personnes concernées. Depuis 2022, Utopia 56 a saisi à trente-quatre reprises la Défenseure des droits pour des faits de manquement à la déontologie sur les plages du littoral. Ces saisines ont donné lieu à dix rappels à la loi adressés aux forces de l'ordre. À la suite de ces démarches, la Défenseure des droits a rendu une décision, publiée au début de l'année 2026, qui pointe un manque de cadre clair concernant l'utilisation d'armes non létales et qualifie leur usage d'abusif.

Cette décision souligne également l'existence d'une doctrine floue consistant à employer tous les moyens pour empêcher les départs. Cette dernière a ainsi conduit certains agents à intervenir alors que des embarcations étaient déjà chargées de passagers, voire déjà à l'eau, et ce en dehors de tout cadre légal. Concernant ces interventions en mer, nous avons saisi la Défenseure des droits treize fois depuis 2022.

Nous disposons d'exemples concrets de conséquences graves liées à ce manque de cadre. Cela a été le cas de Jumaa al-Hasan, ainsi que d'une jeune femme restée dans le coma pendant plusieurs semaines après une noyade survenue à la suite du percement de son embarcation par des policiers. Pour ces deux affaires, des enquêtes préliminaires sont en cours à l'encontre des forces de l'ordre, la présomption d'innocence s'appliquant bien entendu.

Parallèlement, nous constatons des difficultés importantes dans la prise en charge des situations de détresse en mer, en raison notamment de la multiplicité des appels lors des fenêtres de départ, qui nécessitent des interventions simultanées. À cela s'ajoutent des contraintes matérielles évoquées par les personnels de secours eux-mêmes, comme l'utilisation d'anciens bateaux de pêche réhabilités. Nous relevons également l'insuffisance des capacités d'accueil d'un grand nombre de rescapés sur certains navires de sauvetage, le manque de matériel de survie à bord, ainsi que les difficultés d'intervention dans les eaux peu profondes lors des départs, là où des naufrages peuvent survenir à proximité immédiate des plages.

De plus, à travers nos contacts téléphoniques réguliers avec le Cross Gris-Nez, nous avons à plusieurs reprises constaté une saturation du centre d'appel. À la suite de nos alertes, une autosaisine de la Défenseure des droits a été engagée, dont nous ne connaissons pas encore les conclusions. Nous tenons à préciser que ces alertes ne visent nullement les opérateurs et opératrices du Cross, mais interrogent exclusivement les moyens structurels qui leur sont alloués.

À terre, l'assistance humanitaire apparaît inadaptée, insuffisante, voire inexistante, à la fois dans les ports après un naufrage ou sur les plages après des tentatives de traversée échouées. Dans ces situations, des protocoles existent pourtant, notamment le plan d'aide aux naufragés (PAN), dont l'acteur principal est la protection civile. Ce plan doit être déclenché par les services d'urgence de l'État présents sur place. Or, nous constatons de nombreux dysfonctionnements. Par exemple, les forces de l'ordre et les pompiers ne connaissent pas toujours l'existence de ce plan. Même lorsqu'un appel est passé par leurs services, le plan n'est pas systématiquement déclenché par la préfecture. Nous avons été témoins de ce type de situation à de très nombreuses reprises. Dans ce dispositif, la police se retrouve parfois positionnée comme acteur humanitaire après avoir participé à une action coercitive. Il est alors particulièrement difficile pour les personnes concernées d'envisager d'être secourues par les mêmes forces.

Cette situation concerne le Pas-de-Calais. Dans le département du Nord, en revanche, il n'existe, à notre connaissance, aucun dispositif équivalent applicable sur les plages. En conséquence, l'intervention des associations est devenue indispensable. Il est même arrivé que notre association soit sollicitée directement par les pompiers ou par les forces de l'ordre, ce qui démontre l'existence d'un besoin réel en matière de protection et d'assistance. Nous avons également observé l'émergence de nouvelles pratiques de la part des forces de l'ordre, notamment l'usage de nasses mobiles, dont nos collègues d'autres associations pourront vous parler plus en détail.

J'aimerais à présent conclure sur la prise en charge post-naufrage. Après un sauvetage, la prise en charge dans les ports du Pas-de-Calais, en particulier à Boulogne-sur-Mer et à Calais, est largement inadaptée. Le même protocole humanitaire que celui évoqué précédemment est censé s'appliquer, mais il se heurte aux mêmes difficultés de mise en œuvre.

Dans le département du Nord, nous avons appris lors d'une précédente audition qu'une association mandatée par l'État, l'Afeji avait été chargée depuis janvier 2025 par la préfecture d'assurer l'hébergement des personnes secourues. En pratique, cela n'a concerné que 70 personnes en 2025, alors que 437 personnes ont été ramenées au port de Dunkerque. Par ailleurs, les conditions de départ, les situations de détresse en mer et les naufrages engendrent des traumatismes psychologiques importants, nécessitant un accompagnement spécifique qui est aujourd'hui inexistant. Médecins sans frontières a d'ailleurs formulé plusieurs recommandations à ce sujet à la suite de ses observations médicales.

Enfin, lors des naufrages ou des incidents ayant entraîné des décès, rien de spécifique n'est prévu pour l'accompagnement des survivants. Conformément au dispositif Orsec, la police aux frontières prend en charge la situation, ce qui retarde l'accès à une assistance adaptée. De plus, l'ensemble des rescapés est systématiquement interpellé, parfois pendant vingt-quatre heures, sans distinction d'âge.

Pour terminer, une réforme entrée en vigueur en juillet 2025 et appliquée depuis novembre prévoit désormais l'interception des *taxi boats* directement en mer dans une limite de trois cents mètres. La première intervention de ce type a été observée en novembre 2025, mais son cadre précis de déclenchement demeure inconnu. Cette nouvelle doctrine soulève de nombreuses inquiétudes. D'abord, elle est jugée dangereuse par des experts du sauvetage en mer et par des autorités administratives. Elle suscite également des craintes parmi les forces de sécurité elles-mêmes, qui redoutent de ne pas bénéficier d'une protection juridique en cas de décès. Enfin, la communication autour de l'usage possible de filets laisse supposer que cette pratique pourrait être mise en œuvre, ce qui rend l'ensemble de ces inquiétudes encore plus alarmantes.

En conclusion, nous constatons un déséquilibre profond entre les moyens mobilisés pour empêcher les traversées, tant sur le plan financier que sur le plan humain, et ceux alloués aux secours et à l'assistance. À la frontière, les droits fondamentaux semblent se dissoudre, et la responsabilité de cette situation apparaît liée aux règles en vigueur, lorsqu'elles ont pour objectif direct ou pour conséquence induite la violence et la mort.

M. Eric Baudalet, coordonnateur de « Alors on aide littoral ». Nous sommes devant vous aujourd'hui pour porter une voix citoyenne, celle d'habitants de la Côte d'Opale. Depuis 2023, nous assistons à un déplacement des départs vers le sud, en raison de l'intensification de la pression policière dans le Calaisis et dans le Dunkerquois.

Durant l'été 2024, à Wimereux, à environ trente kilomètres au sud de Calais, nous avons constaté l'installation, pendant plusieurs jours, de centaines de personnes exilées dans des campements de fortune, dans des bosquets, sans abri, sans accès à l'eau, à la nourriture ni à des conditions d'hygiène minimales. Ces groupes comptaient de nombreuses familles, souvent avec de jeunes enfants, qui ne supportaient plus la violence sur les camps de Calais ou de Grande-Synthe et qui cherchaient à y échapper. Elles ne supportaient plus non plus les allers-retours incessants vers les lieux de passage possibles.

Face à cette précarité, des citoyens profondément touchés ont décidé d'apporter une aide de première nécessité : de l'eau, de la nourriture, des vêtements, des soins de base. De cette mobilisation spontanée est né un collectif citoyen, afin d'organiser une action plus structurée et de répondre autant que possible aux besoins essentiels. Car au sud de la Côte d'Opale, entre Wissant et Le Touquet, il n'existe ni accueil de jour, ni réseau associatif humanitaire structuré. Les personnes exilées ne viennent pas dans le Boulonnais pour s'y installer ; le sud n'est qu'un lieu de passage.

Pourtant, elles y restent parfois vingt-quatre, quarante-huit, soixante-douze heures, et parfois davantage, en attendant le top départ. Elles survivent alors dans les dunes, les gares ou les forêts, le plus souvent sans tente ni duvet, y compris par des températures nocturnes très basses, parfois en dessous de zéro. Dans le Boulonnais, à proximité de ces lieux de vie, il n'existe ni accès réel à des sanitaires, ni douches, et les points d'eau sont largement insuffisants. Durant l'été, le mercure a parfois dépassé les trente degrés. Imaginer ces enfants, ces jeunes enfants, ces femmes contraints de vivre dans de telles conditions était pour nous impensable. Il était inimaginable de rester inactifs.

Depuis lors, les arrivées de groupes, souvent massives et imprévisibles, se sont poursuivies toute l'année, y compris en hiver, au gré des conditions météorologiques propices aux traversées. Nous avons dû nous adapter en permanence pour intervenir là où les besoins surgissaient, sur les quais de gare, aux arrêts de bus, aux sorties de plage ou dans les zones forestières. Le collectif citoyen s'est étoffé ; composé d'une quinzaine de personnes lors de sa création à Wimereux et Ambleteuse, il rassemble aujourd'hui 80 membres actifs et plus de 250 citoyens engagés sur l'ensemble du littoral boulonnais.

Des collectifs « Alors on aide » existent désormais à Wissant, Ambleteuse, Boulogne-sur-Mer, Équihen, Hardelot et au sud du Touquet. Nos actions couvrent les besoins essentiels tels la distribution d'eau, de nourriture, de vêtements secs, des soins de première nécessité, des recharges de téléphones, la fourniture d'orientation et parfois d'un hébergement solidaire. À titre d'exemple, au seul mois de juillet 2025, à Wimereux, 2 551 gobelets de thé ont été distribués.

Il convient de souligner que ces collectifs fonctionnent sans aucun moyen financier autre que les dons des particuliers. Notre collectif n'est pas le seul à agir au sud de Calais. Deux associations de maraude y sont implantées, Osmose 62 et Opal'Exil, créée il y a un an. Pourtant, le Boulonnais ne dispose d'aucun socle humanitaire. Les moyens déployés par l'État, déjà insuffisants à Calais et à Dunkerque, sont quasiment inexistants dans le Boulonnais. Les communes et les collectivités locales restent, malgré nos sollicitations répétées, très peu engagées.

Le discours public évoque la crise migratoire ou la sécurisation de la frontière, mais rarement la réalité des conditions de survie des personnes exilées, largement invisibilisées. Lors de leur passage dans le Boulonnais, elles subissent une pression constante des forces de l'ordre, de jour comme de nuit, qu'il s'agisse des drones, des avions, des hélicoptères, des patrouilles à pied ou motorisées. Au nom de la politique dite du « zéro point de fixation » et des accords du Touquet, elles sont délogées sans cesse des dunes et des forêts. Nous avons découvert par exemple au petit matin des tentes lacérées et des gilets de sauvetage pour enfants tailladés au cutter.

Le déplacement de la frontière sur notre littoral a également des conséquences profondes pour les habitants qui ont le sentiment de vivre dans une zone militarisée, présence de navires au large, de véhicules tout-terrain sur les plages et dans les dunes, survol des avions de Frontex la nuit. L'impact écologique est également majeur : pour échapper aux forces de police, les personnes en exil se réfugient dans les dunes du parc naturel régional, qui sont fortement dégradées par les passages et les abandons d'effets personnels, de déchets et d'embarcations détruites. Des départs d'incendies sont aussi à déplorer.

Les habitants et les touristes sont parfois témoins de scènes extrêmement éprouvantes : personnes immergées de longues minutes dans l'eau froide lors de tentatives d'embarquement sur des embarcations surchargées, usage de gaz lacrymogène en présence d'enfants et de bébés. Nous vivons dans un univers surréaliste, méconnu de la plupart des Français, qui est malheureusement devenu notre quotidien.

Mme Gabrielle Casimir, membre de « Alors on aide littoral ». Dans ce quotidien surréaliste qu'Éric a commencé à décrire, nous sommes témoins d'événements particulièrement marquants. Dans le Boulonnais, la forte présence policière augmente inévitablement la fréquence des contrôles, qui donnent parfois lieu à des pratiques dégradantes : des personnes exilées peuvent être obligées de s'asseoir en groupe au bord de la route, encerclées de forces de l'ordre, pour un temps de vérification.

Nous observons également des nasses mobiles, que nous avons fini par appeler « les convois de la honte ». Ces gens sont pris depuis les dunes où ils dormaient ou depuis les plages, puis menés vers les gares et les arrêts de bus les plus proches pour être raccompagnés. Ils sont encadrés par plusieurs voitures de police ou de gendarmerie et des agents à pied, parfois armés. Ces groupes traversent alors les centres-villes, au milieu des touristes, dans un silence de mort, donnant quasiment l'impression de bétail. Une fois arrivés aux gares ou aux arrêts de bus, ils sont laissés là, livrés à eux-mêmes, bien souvent épuisés, désespérés, parfois assoiffés, affamés, mouillés, transis de froid, et même blessés.

Lorsqu'ils ne repartent pas vers les dunes quelques heures plus tard pour retenter leur chance, ils essaient de rentrer à Calais et à Dunkerque. Mais les bus ne s'arrêtent pas en les voyant, ou la sûreté ferroviaire, ne les laisse pas monter sans titre de transport. Coincés de toutes parts, chassés, traqués, il n'est pas rare que certains craquent et pleurent. Fragilisés par un parcours extrêmement difficile, ces heures qui précèdent une tentative de traversée deviennent souvent la goutte d'eau qui fait déborder des vases déjà très remplis. Que leur répondre quand ils nous disent : « *On ne veut pas de nous ici, mais on nous empêche de partir* » ou simplement « *Why ?* » ?

Après les naufrages ou les échecs en mer, le même constat se reproduit. Les personnes sont embarquées sur des bateaux d'assistance et ramenées au port de Boulogne ; où les pompiers et la protection civile assurent les premiers secours. Mais, encore une fois, des personnes choquées, traumatisées, sont laissées là, parfois seules. Il est même arrivé que certains ayant perdu des proches dans les naufrages soient laissés là sans aucune assistance psychologique. Il faut aussi noter que la zone de débarquement est à cinquante minutes à pied de la gare de Boulogne, seul moyen de rejoindre Calais et Grande-Synthe.

Parfois, ils nous racontent leur parcours et ce qui les incite à aller en Angleterre, les impasses auxquelles ils sont confrontés. Ils ont fui des pays en guerre, ont vécu des parcours terribles, ont laissé leurs empreintes aux portes de l'Europe et ne peuvent plus espérer qu'un point de chute, le Royaume-Uni. Ils essayent parfois cinq, dix, vingt fois avant de réussir à monter sur un de ces bateaux de la mort. Mais quel autre choix ont-ils ? Nous sommes à chaque fois surpris par leur capacité de résilience, leur capacité, dans les conditions les plus inhumaines, à garder l'espérance. Ils nous disent : « *Inch 'Allah, cette fois-ci, ça ira* ».

Cependant, il arrive que la résilience et l'espérance ne suffisent plus. Face à des situations de personnes épuisées, souffrantes ou handicapées, des femmes enceintes avec de jeunes enfants sans plus aucune force de continuer, nous sollicitons le 115. Lors de ces appels, les réponses positives sont très rares. Depuis quelques mois, le 115 de Boulogne répond que seules les personnes en demande d'asile peuvent avoir un hébergement, ou pire encore, que les étrangers n'y ont pas accès. Est-il supportable de voir des femmes, des nourrissons ou des personnes âgées laissées sans solution ?

Dans ces situations, ce sont des citoyens, nous, qui avons dû faire ce que l'État ne voulait pas faire, sans autre moyen que la solidarité populaire. Le collectif « Alors on aide » a mis en place un réseau d'hébergeurs citoyens solidaires pour permettre un répit de quelques jours aux personnes les plus en détresse. Des familles ouvrent alors leurs portes, accueillent simplement dans leurs maisons, permettent une pause, en dehors de cette folie.

Dans nos actions sur le terrain, nous croisons de nombreux citoyens non engagés, mais qui expriment leur solidarité. Nous rencontrons très peu de personnes hostiles : de nombreux

habitants donnent des vêtements, de la nourriture, lors des collectes. Ils nous apportent du pain, des biscuits sur les quais de gare, font parfois chauffer de l'eau. La plupart expriment leur compassion, leur impuissance face aux personnes exilées, si démunies.

Nous, habitants du littoral, sommes très impactés par ce qui se passe chez nous. Nous ne voulons pas fermer les yeux ; nous voulons considérer la situation autrement que comme un problème, comme une crise migratoire. Ces personnes sont des humains et comme nous, ils méritent un accueil digne. Aujourd'hui, l'absence de réponse institutionnelle blesse chaque jour des centaines de personnes, qui vivent dans des conditions indignes. Nous, citoyens, ne pouvons pas constituer la seule réponse.

Mme Elsa Faucillon, rapporteure. Vous avez raison, madame Casimir, cette situation est insupportable et fait partie des raisons pour lesquelles cette commission d'enquête existe.

Je souhaiterais que celles et ceux pour qui la question présente un intérêt reviennent sur l'idée évoquée par madame Casimir concernant le regard de la population dans le Calaisis, le Dunkerquois ou le Boulonnais. Je me souviens, par exemple, lors d'une visite à l'accueil de jour du Secours catholique à Calais, de bénévoles qui expliquaient qu'elles ne parlaient pas toujours de leur engagement autour d'elles, par crainte d'un jugement. Dans le même temps, au cours de mes déplacements, j'ai été agréablement surprise par la faible hostilité de la population locale. Est-ce une contradiction, une forme d'ambivalence que vous constatez également ?

Je souhaiterais aussi revenir sur les différences, voire les inégalités, de traitement entre les territoires. Avez-vous des explications ou des hypothèses à formuler à ce sujet ? Enfin, pourriez-vous estimer les moyens humains et financiers que vous déployez sur vos territoires, qu'il s'agisse de bénévolat ou de dons ?

Mme Claire Millot. Nous vous adresserons un document concernant ces informations sur les moyens humains et financiers.

M. Eric Baudalet. Au départ, lors des distributions, nous cherchions à rester discrets, puis nous avons décidé d'assumer pleinement ces actions au vu de tous. Très rapidement, nous avons constaté que les réactions hostiles étaient extrêmement rares. Il s'agit bien davantage de marques d'encouragement ; des personnes viennent spontanément nous apporter des dons et nous soutenir. Les réactions négatives se limitent parfois à des gestes déplacés de personnes passant en voiture, mais en face-à-face, nous ne faisons pas l'expérience d'agressivité.

Pour étayer ce constat, le collectif « Alors on aide » a profité des élections municipales pour élaborer un questionnaire adressé à un maximum de listes électorales présentes sur le littoral. Ce questionnaire interrogeait les candidats sur leur volonté de proposer un accueil digne, de mettre à disposition de l'eau, de l'électricité, des abris, de favoriser le travail des associations, de protéger les mineurs non accompagnés et les femmes en grande vulnérabilité, et d'organiser des réunions publiques sur la question de l'exil.

Sur vingt-cinq questionnaires envoyés, nous avons reçu treize réponses, toutes extrêmement positives. Les candidats s'y engageaient en faveur de l'accueil et de l'ouverture d'un débat public, ce qui nous a surpris et encouragés. Nous souhaitons désormais poursuivre ce travail avec les élus en place. Au-delà du discours ambiant de rejet, il existe une volonté citoyenne d'un accueil profondément différent.

Mme Claire Millot. La réaction du public et de la population est en réalité très variable. Nous rencontrons des personnes très empathiques, prêtes à aider et profondément touchées par la situation des exilés, mais aussi des personnes hostiles. Chez ces dernières, on peut néanmoins observer deux éléments récurrents : la méconnaissance de la réalité et le sentiment de culpabilité. Ce sentiment conduit parfois à préférer ne pas voir et à vouloir l'éloignement.

M. Ulysse Gallardo. Je souhaite revenir sur votre question concernant les différences de traitement entre les territoires. Il me semble nécessaire de faire un rappel historique sur les différences entre le Dunkerquois et le Calaisis. Le Dunkerquois a longtemps été une terre de relative tolérance à l'égard des personnes exilées, notamment parce que certaines mairies, en particulier celle de Grande-Synthe, avaient pris l'initiative de mettre en place des dispositifs humanitaires, dont le camp humanitaire de la Linière.

À partir du démantèlement de la grande jungle, un transfert de population s'est opéré vers le Dunkerquois. Parallèlement, un changement politique est intervenu à Grande-Synthe, avec le remplacement de Damien Carême à la tête de la mairie. Depuis 2019, nous observons un alignement progressif de la politique locale sur les objectifs de la politique du « zéro point de fixation », en cohérence avec l'État et les sous-préfectures.

Une autre raison de ces différences tient à la médiatisation. Calais a été extrêmement médiatisé, et une grande partie des services destinés aux personnes exilées ont été gagnés à la suite de contentieux engagés par des associations non mandatées contre l'État. Dans le Dunkerquois, la médiatisation plus faible et un accueil relativement tolérant ont conduit à une mobilisation contentieuse moindre, initialement. Mais désormais, compte tenu de l'intensification de la politique du « zéro point de fixation » dans le Dunkerquois, la mobilisation s'accroît. Les territoires diffèrent, mais la logique demeure désormais la même.

Mme Gabrielle Casimir. Nous en parlions récemment, lors de nos inter-associations : aujourd'hui, le Boulonnais ressemble au Calais d'il y a vingt ans et au Dunkerque d'il y a dix ans. Les dispositifs et les moyens sont rares, les associations et les collectifs récents. En revanche, la population est très volontaire pour aider. La population calaisienne est souvent perçue comme plus hostile, mais il faut comprendre que depuis vingt ans, elle vit dans une situation très difficile. Dans le Boulonnais, la situation est plus récente et suscite davantage de solidarité.

M. le président Sébastien Huyghe. Il a été dit un peu plus tôt que l'État ne dépensait pas un centime pour nourrir les personnes migrantes ; ce n'est pas tout à fait exact puisqu'il existe des associations mandatées qui bénéficient de subsides de l'État pour leurs actions, notamment pour fournir des repas aux personnes migrantes. L'État apporte donc bien certaines ressources, notamment alimentaires. Nous avons interrogé ces associations sur leurs financements.

Fonctionnez-vous uniquement avec des bénévoles ou disposez-vous aussi de salariés ? Recevez-vous des subventions des collectivités locales, de l'État ou d'autres acteurs ?

Mme Claire Millot. Salam emploie deux demi-salariés, soit un équivalent temps plein (ETP). Nos subventions proviennent exclusivement d'acteurs locaux : la communauté urbaine de Dunkerque, le centre communal d'action sociale (CCAS) de Grande-Synthe, la commune de Gravelines (1 000 euros par an) et de Loon-Plage (300 euros annuels). Nous n'avons jamais bénéficié de financements de la part de l'État.

M. Ulysse Gallardo. L'association Human Rights Observers est composée de trois ETP et d'une dizaine de bénévoles. Nous ne recevons aucune subvention de la part d'administrations publiques.

Mme Gabrielle Casimir. « Alors on aide » fonctionne uniquement avec des citoyens bénévoles. Nous recevons uniquement des dons de personnes, sans aucune aide de la part des collectivités locales.

Mme Charlotte Kwantes. Sur l'ensemble des deux antennes de Calais et de Grande-Synthe, Utopia 56 emploie six ETP. Nous ne recevons pas non plus de subvention publique et n'enregistrons que des dons.

M. Marc de Fleurian (RN). Député de Calais et du Calaisis, je tiens à saluer avec vous le comportement admirable de la population calaisienne et de la Côte d'Opale en général, qui fait preuve d'une grande patience. Un dispositif sanitaire a notamment déjà été mis en place à Calais par la municipalité mais, à trois reprises, les douches et les toilettes mises à disposition ont brûlé.

De même, vous saluiez la politique d'accueil mise en place par Damien Carême à Grande-Synthe sur le camp de la Linière. Je rappelle que ce camp a lui aussi connu un gigantesque incendie. Quelle solution proposez-vous pour éviter de telles dégradations, voire des incendies systématiques des infrastructures mises à la disposition des migrants ?

Mme Claire Millot. Je le redis : les camps actuels du bord de la mer du Nord et de la Manche ne devraient pas exister. Ces personnes devraient être accueillies et réparties sur l'ensemble du territoire français, dotées d'une autorisation de travailler. Les conditions de ces camps sont indignes ; je le répète, il s'agit de véritables souricières. Ils ne peuvent pas partir, ni au Royaume-Uni, ni par la France qui ne les accueille pas. À certains moments, la situation devient explosive.

La séance est suspendue cinq minutes.

Mme Stella Dupont (NI). Je souhaite d'abord vous remercier pour l'ensemble de vos interventions. Députée du Maine-et-Loire, j'ai été rapporteure spéciale de la commission des finances sur les politiques publiques en matière d'asile, d'immigration et d'intégration de 2 018 à 2 022. À ce titre, je me suis particulièrement intéressée aux situations du Calaisis et du Dunkerquois et me suis rendue à plusieurs reprises sur ces territoires. Je remercie d'ailleurs vos organisations, puisque j'ai eu l'occasion d'aller sur le terrain avec Utopia 56 et Salam, mais également avec HRO, notamment lors d'un démantèlement, aux côtés d'une bénévole. J'ai alors constaté que nous étions suivis par les forces de l'ordre, ce qui était une expérience particulière. J'ai aussi effectué ce travail avec les services de l'État. J'ai ainsi pu acquérir un aperçu, certes non exhaustif mais assez large, de la réalité de terrain.

Je vous remercie pour vos témoignages d'aujourd'hui et, surtout, pour votre action quotidienne, que je considère légitime, quelles que soient la diversité et la pluralité des points de vue. J'ai découvert aujourd'hui l'association « Alors on aide », que je ne connaissais pas. Nous avons toutes et tous été profondément interpellés par vos propos, qui font écho à ce que nous avons déjà entendu dans le Calaisis et le Dunkerquois.

Ce territoire constitue un point de passage vers le Royaume-Uni, qu'on le veuille ou non. Cela a toujours été le cas, depuis des siècles ; je ne crois pas que l'on puisse y bâtir un « mur ». Nos travaux interrogent l'efficacité des politiques publiques menées aujourd'hui, qui

conduisent les personnes exilées vers plus de risques, de fragilité et d'indignité, comme vous l'avez parfaitement décrit. J'espère que nos travaux permettront de formuler des recommandations et peut-être d'amorcer un changement de regard, voire un changement de paradigme, même si cela peut sembler ambitieux.

Monsieur Baudalet, vous souligniez précédemment que l'essentiel se déroulait la nuit. Concrètement, comment « Alors on aide » s'organise-t-il, en tant que collectif citoyen, pour intervenir la nuit, face aux naufrages ? C'est un engagement extrêmement fort, vos émotions en témoignent. Pouvez-vous nous parler de cette dimension des traversées, que je connais moins et que je n'ai pas observée à vos côtés ?

M. Eric Baudalet. Le collectif est constitué d'habitants implantés sur le long du littoral, des « vigies », qui adressent des messages sur une boucle de discussion pour signaler tout événement, immédiatement.

Nous nous organisons pour intervenir au plus vite, en fonction de nos moyens. Nous avons également créé un réseau d'hébergement solidaire, permettant de trouver très rapidement, à la tombée de la nuit, un hébergement chez des citoyens. Le système fonctionne avec des moyens dérisoires, mais pour l'instant, il tient.

Mme Gabrielle Casimir. Je vais compléter le propos pour évoquer les distributions. Nous bénéficions aussi d'aides de certains commerçants. Des boulangeries nous fournissent des pains invendus que nous pouvons distribuer sans les acheter ; des collectes sont réalisées dans des supermarchés de la région.

Il arrive toutefois que nous sortions la nuit, y compris seuls, lorsque des hélicoptères survolent nos habitations et que nous savons qu'il se passe quelque chose. Cela suppose une organisation permanente, dans nos vies, au quotidien, depuis les couvertures de survie et les trousseaux de secours dans le coffre de la voiture, jusqu'à une disponibilité constante. Nous vivons ainsi comme des secouristes en dormance, dans un système purement citoyen, sans relais institutionnels.

Mme Stella Dupont (NI). Vous évoquiez le manque de financement institutionnel dont vous bénéficiiez. Pensez-vous que des évolutions puissent intervenir de la part des collectivités ou de la préfecture ? Vous intervenez déjà auprès d'un très grand nombre de personnes ; l'État doit revoir sa copie.

M. Eric Baudalet. Nous l'espérons. Le collectif s'engage également de plus en plus dans un travail de sensibilisation et d'ouverture des portes. Nous pensons qu'avec le temps, avec la force que représentent tous ces citoyens engagés, nous pouvons faire bouger des lignes auprès de certaines mairies ou de la préfecture. Nous sollicitons des rendez-vous pour parler, pour échanger.

Mme Sandrine Rousseau (EcoS). Concernant l'hostilité de la population à Calais, un élément est complètement négligé dans l'analyse de la situation : la transformation profonde de la ville du fait des politiques sécuritaires et anti-immigration. Il faut mesurer l'oppression que représente la présence de grilles de quatre mètres de haut, de barbelés omniprésents, la perte de l'accès à la mer. Calais était une ville où l'on achetait un pavillon parce que l'accès au littoral était simple, parce qu'il y existait une véritable douceur de vivre. Malheureusement, elle s'est progressivement transformée en un camp fermé, verrouillé, situation qui modifie nécessairement les perceptions. Une partie de ces grilles a d'ailleurs été financée par les collectivités.

M. le président Sébastien Huyghe. Calais reste une ville où il fait bon vivre, j'y suis allé à de nombreuses reprises. Je ne voudrais pas que nos concitoyens qui nous écoutent se méprennent.

Mme Sandrine Rousseau (EcoS). Il n'en demeure pas moins que l'urbanisme a été profondément modifié, et la situation demeure très oppressante, notamment pour l'accès au littoral.

Ensuite, il faut rappeler qu'environ 400 navires empruntent chaque jour le détroit de Calais, sachant que la distance minimale entre les deux côtes est de 33 kilomètres, soit quatre fois plus de trafic que dans le détroit d'Ormuz qui mesure 55 kilomètres de large. Nous sommes donc dans l'une des zones où le trafic naval est le plus chargé. Comment sécuriser une traversée dans un détroit aussi fréquenté par des navires marchands ?

Enfin, je souhaite évoquer un dispositif mis en place lorsque j'étais élue au conseil régional et à l'université de Lille, visant à reconnaître les compétences et les équivalences universitaires de diplômes de personnes présentes sur place, quitte à compléter les formations. Ce dispositif a bien fonctionné pendant deux ou trois ans, avant que la préfecture ne s'en empare pour en faire un point de contrôle, ce qui l'a fait disparaître. Pensez-vous que de tels dispositifs, certes partiels, pourraient constituer une solution, en permettant de mieux comprendre qui sont les personnes qui migrent, leurs compétences, leurs niveaux de diplôme, et de valoriser ces parcours dans les trajectoires de migration ?

Mme Angèle Vettorello. Le trafic transmanche représente souvent plus de 400 bateaux quotidiens et jusqu'à 900 navires marchands, sans compter les 90 trajets des compagnies de ferry, chaque jour. Une voie de passage sûre, légale, autonome est absolument nécessaire.

Mme Paloma Zocchetti. J'habite à Calais depuis six ans et je reconnais avec vous, monsieur le président, qu'il s'agit d'une ville très agréable. Mais il faut également reconnaître qu'elle a été transformée ; le moindre carré de pelouse est recouvert de cailloux pour empêcher les gens de s'y installer. La scène nationale de Calais est une grande institution culturelle, mais elle est en danger, compte tenu du manque d'argent dans la culture.

M. le président Sébastien Huyghe. Je vous remercie. Je conclus cette audition en soulignant la vitalité de Calais. La vie culturelle y est intense ; elle y est préservée, actuellement.

La séance s'achève à douze heures quarante-cinq.

Membres présents ou excusés

Présents. - M. Jean-Pierre Bataille, Mme Gabrielle Cathala, Mme Stella Dupont, Mme Elsa Faucillon, M. Marc de Fleurian, M. Sébastien Huyghe

Excusés. - M. Charles Fournier, M. Philippe Gosselin

Assistait également à la réunion. - Mme Sandrine Rousseau